



Ἐπαυρῶν Ἐπαυρῶν Βασιλεὺς Ἐπαυρῶν 432-340 π.Χ.

cette inscription est une dédicace faite par les triarques récompensés pour leur conduite dans l'expédition de Charès en Thrace, etc. 357.

IV. 149. II. add. p. 465. Commentaire des traités de 356 avec Hétiporis fils de Nérisadès.

V. BCH 1896 467 G. Déphes.

VI. 149. II. 795 F. montre qu'il s'agit dans cette portion d'inventaire de la marine des vaisseaux qui, en 353 transportèrent en Chersonèse les dérouques Athéniens.

AKAΔHMIA AΘHNON

en 345-2 que fait mention le décret de 340 ou les mêmes conditions sont faites aux gens d'Élaïous qu'aux autres villes de Chersonèse lors de l'envoi de cette dérouque.

Ερωτηριον Χερσονησος.

Βασίλειος Ερωτηριον. 387-392 π.Χ.

(Les Athéniens dans la Chersonèse de Thrace au IV<sup>e</sup> S. av. J. Foucart.  
 Bulletin épigraphique ou Revue des Ét. Græc. Mémoires  
 de l'Académie des Inscriptions et des Beaux-Arts. 1911 p. 108-109 n. 304.  
 Le mémoire consiste en un commentaire des principales inscriptions relatives aux rapports d'Athènes avec les princes de la Thrace hellénistique.  
 J. H. G. IV p. 8 L. 3. Ερωτηριον ερωτηριον. en 386 les py-  
 tanes présidaient encore les jeux. Les pythies  
 ne leur furent substituées qu'en 378 Jot  
 ΑΚΑΔΗΜΙΑ ΑΘΗΝΩΝ  
 tribu. L. 9 dire plutôt: καὶ τὸν ἐπὶ τοῖς ἔργοις  
 vos v. 10. Les ancêtres d'Ébruzetmis avec lesquels  
 Athènes a conclu alliance sont cités en 432 et  
 Seuthes en 390. ce dernier régnait encore à 387: en  
 383 on trouve Kotys sur le trône des Odry-  
 ses. le règne d'Ébruzetmis est ainsi limité: il se-  
 rait l'Alpétyrus que Seuthes envoya à Xenophon.  
 L. 14. La formule ἐν αὐτοῖς ἐσὶν αἱ συνθήκαι πρε-  
 σβυμέναις en 386 à la formule ἐν ἑσὶν. L. 20. v. 1.  
 τὸν Ἰούλιον ἐπὶ τῶν ἐργῶν. II H. G. IV p. 265. Essai de re-  
 stitutions du traité de 357 avec Périssades, Ama-  
 docas et Kersolleptis. III H. G. IV p. 261 F montre que

Ἰσπανον Δεποδυνος Βαυγης Ἰσπανος 432-340

cette inscription est une dédicace faite par les triérarques récompensés pour leur conduite dans l'expédition de Charès en Thrace, etc 357.

IV S. G. II add. p. 465. Commentaire des traités de 356 avec Hétiporès fils de Nérsabès.

V. BCH 1896 467 G. Delphes.

VI. S. G. II 795 F. montre qu'il s'agit dans cette partie d'inventaire de la marine, des vaisseaux qui, en 353 franchirent en Chersonèse les détroits athaniens.

VII S. G. II 116 C. dans un 2<sup>e</sup> envoi de Chéronnes, en 347-2 que fait allusion le décret de 340 ou les mêmes conditions sont faites aux gens d'Élaïous qu'à aux autres villes de Chersonèse lors de l'envoi de cette Chéronnesite "

AKAΔHMIA



AOHNΩN